

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le 02 décembre 2009, à 20 h, en Mairie de CLERVAL, sous la présidence de Monsieur Julien BOULANGER, Maire.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur Fabrice FOURNIER conteste le dernier compte rendu concernant le financement de l'assainissement rue Porte de Chaux.

Monsieur Georges GARNIER pensait que l'aide aux pompiers était réglée par la commune.

Monsieur Raphaël LOMBARDET signale que concernant la rue Delacour, ce n'est pas la Commission d'Appel d'Offres qui a pris la décision pour le choix de l'entreprise.

Lecture est donnée de l'ordre du jour.

Madame Dominique RIGOULOT est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte, à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2009

Monsieur Stéphane NICOLIER a donné pouvoir à Monsieur Julien BOULANGER pour l'approbation du compte-rendu du 28 octobre dernier.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de séance du 28 octobre 2009, par 11 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions.

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal,

- Ajuste les programmes : « maison des services », « apprentis du gymnase », « aménagement gare » par décision budgétaire N°5, par 12 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions
- Constate des recettes supplémentaires au budget d'assainissement par décision budgétaire N°3, par 15 voix pour

CREDIT AGRICOLE

Dans le but de la cession d'une parcelle au Crédit Agricole, au 1 avenue Gaston Renaud, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de déposer une déclaration préalable au pôle ADS de la DDE pour un projet de création d'un lotissement d'un lot situé RD 25 lieu-dit le bout du pont, à Clerval. Cette opération consiste :

- Dans un premier temps : à réunir les parcelles cadastrées A 41, 42 et 451 en une seule,
- Dans un deuxième temps : à procéder à un redécoupage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve ce projet
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires
- Confie au Cabinet COQUARD, à Baume Les Dames, l'établissement du formulaire de déclaration préalable et des divers plans et croquis cotés

ÂGES ET VIE : CESSIION D'UN TERRAIN

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-21 ;
- Vu la demande formulée par la Société Âges & Vie Habitat d'acheter le terrain d'une contenance de 15a 80ca correspondant à la parcelle cadastrée section ZL 71, appartenant au domaine privé de la commune ;
- Vu l'usage que la Société Âges & Vie Habitat entend avoir de ce terrain : construire et gérer une maison d'accueil pour personnes âgées / handicapées ;

- Vu les garanties apportées par la Société Âges & Vie Habitat quant à la durée de leur activité (gestion prévue au minimum pour 40 ans), le plafonnement des loyers aux limites de Prêt Locatif Social Zone 2 et la préférence donnée aux personnes âgées / handicapées de la commune
- Vu l'estimation du prix de ce terrain, donné le 20 juillet 2009 par le service des domaines de la Trésorerie Générale du DOUBS et de la Région FRANCHE-COMTÉ, à savoir 26 700 € HT et droits d'enregistrement
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, décide de :
- Céder ledit terrain à la Société Âges & Vie Habitat pour le montant estimé de 26 700 € HT et droits d'enregistrement
- Autorise monsieur le Maire à procéder à toute signature en ce sens, y compris la signature de l'acte de vente

ÂGES ET VIE : ADOPTION D'UN RÉGLEMENT D'INTERVENTION

- Vu l'article L. 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Vu le décret n° 2007-1282 du 28 août 2007 relatif aux aides à l'investissement immobilier et location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements (article R.1511-4 et celui du CGCT) ;
 - Vu la nécessité d'aide, l'implantation immobilière sur la commune d'activités économiques apportant une réponse aux besoins de logement pour celles des personnes âgées dépendantes, tout particulièrement pour celles disposant de faibles revenus ;
 - Vu le projet de règlement d'intervention examiné en séance ;
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, décide d'adopter le règlement relatif aux aides à l'investissement immobilier pour l'implantation de lieux d'habitation dédiés aux personnes âgées.

APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA COMMUNE

Conformément à l'article 45 de la loi n°2005-102 sur l'égalité des droits et des chances pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui fixe obligation aux communes ou au cas échéant aux EPCI d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics, ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite, l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.

Obligation est faite aux communes d'approuver ce plan par délibération du conseil municipal avant le 23 décembre 2009.

À ce titre, au cours du dernier trimestre 2009, le Cabinet SOCOTEC a été mandaté par la commune de Clerval pour l'assister dans l'élaboration de ce plan et l'identification des principales difficultés et non-conformités relatives aux conditions d'accessibilité des voiries, espaces piétonniers de la commune au regard de personnes à mobilité réduite.

En ce sens, a été notamment arrêtée la disposition suivante qui est de veiller systématiquement lors des prochains travaux de voirie à la stricte conformité réglementaire et la reprise le cas échéant des voiries existantes non-conformes. La capacité financière de la commune devra être prise en compte pour régler le surcoût des travaux nécessaires à la mise en conformité de la voirie avec le plan d'accessibilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions, décide :

- D'approuver le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces piétonniers
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET MULTI-ACCUEIL : CHOIX DES ENTREPRISES

La Commission d'Appel d'Offres a examiné, en sa séance du 30 novembre 2009, les différentes offres présentées au titre du programme de construction d'un accueil périscolaire et d'un multi-accueil à Clerval.

La commission a décidé de retenir les offres suivantes :

Le lot N°3 : charpente sera relancé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 2 contre, 3 abstentions

- Confirme le choix de la Commission d'Appel d'Offres
- Décide de retenir les entreprises précitées et les notifications des marchés avec les entreprises ainsi retenues
- Autorise Monsieur le Maire à signer les lettres de commande

Les dépenses seront réglées à l'article 2313, programme 569.

MAISON FAMILIALE RURALE DE RIOZ : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Maison Familiale Rurale de Rioz a présenté une demande de subvention pour une élève domiciliée à Clerval, Mademoiselle Manon ROUSSY, permettant de financer un certain nombre d'activités culturelles et pédagogiques (voyage, classe de neige, foyer élèves, visites, équipement du CDI...)

Le paiement interviendra par mandat administratif sur présentation d'un justificatif pour l'activité concernée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 60 euros conformément au tarif accordé pour 2009-2010.

JEUNES SAPEURS POMPIERS CLERVALOIS : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le centre de secours de Clerval ne dispose pas d'école de Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP).

Aussi, les jeunes de notre secteur d'intervention ont la possibilité d'intégrer un centre voisin pouvant les accueillir, notamment celui de Baume Les Dames ou celui de l'Isle sur le Doubs.

Une demande de cotisation est sollicitée pour chaque enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue, à l'unanimité, une subvention de 790 €.

Les crédits seront ouverts au budget 2010.

ÉCOLE MATERNELLE, ACTIVITÉ CLOWN : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal décide d'accorder, à l'unanimité, une subvention de 500 € à l'école maternelle coopérative scolaire pour les activités « cirque » (formation et spectacle) de l'année 2010.

ASSOCIATIONS

Les demandes de subventions versées annuellement aux associations seront délibérées à la prochaine séance du conseil municipal.

DÉRATISATION SUR LA COMMUNE DE CLERVAL

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à une intervention ponctuelle de dératisation effectuée sur notre commune par l'entreprise BIOBATIQUE, 3 rue de la Fontaine, 25 250 RANG, il apparaît que des zones sont particulièrement concernées, notamment le hangar SNCF, rue Léonel de Moustier, les berges du Doubs et les alentours de l'ancienne station d'épuration.

Il serait nécessaire d'effectuer des campagnes généralisées de dératisation sur ces points critiques, ainsi que sur le réseau d'égouts.

L'entreprise BIOBATIQUE nous propose un contrat de dératisation pour un montant annuel de 765,44 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable
- Autorise M. le Maire à signer le contrat avec la société BIOBATIQUE
- Ouvre les crédits nécessaires

CAMPING MUNICIPAL DES ISLES : PLANTATION PAYSAGÈRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au récent abattage des arbres qui présentaient un réel danger de chute sur le terrain de camping, il y a lieu de procéder à une nouvelle plantation paysagère.

Un devis de 20 053,34 euros TTC nous a été remis par l'ONF, représenté par Monsieur Roland DEVILLERS de 25110 Baume Les Dames, pour effectuer ce travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention :

- Émet un avis favorable

- Autorise Monsieur le Maire à :

* signer toutes pièces afférentes à ce dossier

* passer commande auprès de l'ONF

* solliciter toutes subventions afférentes à ces travaux auprès des organismes

Les crédits seront ouverts au budget 2010.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a désigné par arrêté, conformément à la loi :

- 1 agent « coordonnateur », bénévole : Madame Dominique RIGOULOT

- 3 agents « recenseurs », rémunérés :

* Madame Bernadette MOREL

* Madame Michelle PUJOL

* Monsieur Jean-Claude SIMONIN

La rémunération proposée à chaque agent « recenseur » est un forfait de 700 €.

La municipalité assumera en plus les charges afférentes à ce mode de rémunération.

Le conseil municipal donne son accord par 14 voix pour, 0 contre, 1 abstention.

BUREAU DE TABAC : CONTRAT DE MAINTENANCE PORTE PRINCIPALE AUTOMATIQUE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait souhaitable de passer un contrat de maintenance pour la porte d'entrée à ouverture automatique du local commercial « les ARCADES » (loué actuellement à M. et Mme Jean-Paul RISMANN), au 2B, rue Porte des Noyes.

L'entreprise ACCESS CONTROL de 25640 Corcelle-Mieslot (spécialisée dans ce genre de matériel) nous propose un contrat de maintenance d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Un montant forfaitaire de 230 euros HT (révisable selon l'indice en vigueur chaque année) sera facturé pour la maintenance de la « porte piétonne ». Les autres prestations demandées hors contrat seront facturées selon les tarifs en vigueur au jour de l'intervention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de l'entreprise ACCESS CONTROL

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

INFORMATIONS

➤ **Rue Porte de Chaux** : réunion publique prévue courant janvier

➤ **Sentiers de randonnée** : Monsieur Fabrice FOURNIER, membre de la commission « Tourisme, Patrimoine, Cadre de Vie » informe les membres du conseil municipal qu'il a assisté à une réunion de la CCPC au cours de laquelle la création de projets de sentiers a été envisagée. Il faudrait voir également s'il y aurait des sentiers susceptibles de rallier les 10 communes, s'il faudrait réhabiliter certains sites sur Clerval

➤ **Blason de Clerval** : Monsieur Fabrice FOURNIER demande où en est l'étude sur le blason.
Réponse de Monsieur le Maire : Monsieur Gérard BLANC l'a promise pour la fin de l'année

- **Bulletin municipal** : Monsieur Stéphane NICOLIER annonce la parution du prochain bulletin municipal pour le 15 janvier 2010. Les personnes intéressées peuvent déposer un article avant le 15 décembre 2009 à l'Espace Public Numérique
- **Corbeaux** : les habitants de la rue du Quartier sont envahis par des corbeaux. Mais comment pouvons-nous solutionner ce problème ?
- **Terrain municipal** : Madame Corinne GUYON demande si celui-ci sera éclairé pour l'entraînement de foot
Réponse de Monsieur le Maire : les projecteurs actuels seront remis vers le terrain municipal
- **Monte-personnes** : Madame Évelyne CARLIN déplore qu'aucune personne ne possédait la télécommande au concert de la sainte Cécile
- **Commissions** : Madame Évelyne CARLIN demande un compte rendu des réunions des commissions

QUESTIONS DIVERSES

- **Bibliothèque municipale : frais de formation des bénévoles** : Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque municipale est gérée et animée par une équipe de bénévoles. Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour leur formation.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
 - Donne délégation à Monsieur le Maire pour dresser et tenir à jour la liste de ces bénévoles
 - Autorise le remboursement des frais de formation
- **Rue Delacour : travaux de réfection des eaux pluviales et eaux usées** : l'entreprise PELLEGRINI de Pierrefontaine Les Varans avait été retenue lors de la séance du conseil municipal du 28 octobre 2009 pour effectuer les travaux cités en objet. Le montant de cette opération s'élevait à 31 863,59 euros HT, soit 38 108,85 euros TTC.
Lors de l'exécution des travaux, il s'est avéré nécessaire de procéder à des ajustements de dernière minute (profondeur et longueur de fouilles plus importantes). Le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 1 982,89 euros HT, soit 2 371,54 euros TTC.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions :
 - Accepte ce dépassement de devis
 - Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier
- **Date du prochain conseil municipal** : 15 janvier 2010, 20 heures

Le Maire, Julien BOULANGER.

Visa des Membres du Conseil Municipal lors de la prochaine séance :

M. BOULANGER Julien	Mme CARLIN Évelyne	M. FOURNIER Fabrice	M. GARNIER Georges
Mme GOGUEY Jeanine	Mme GUYON Corinne	M. HOUG Claude	M.HUMBLLOT Claude
M. LOMBARDET Raphaël	M. MARQUIS Michel	M. MOREL Jean-Louis	M. NICOLIER Stéphane
Mr PUJOL Michel	Mme RABOLIN Christelle	Mme RIGOULOT Dominique	